

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 novembre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-1681

présenté par

M. Zumkeller, Mme Auconie, M. Benoit, M. Guy Bricout, M. Christophe, Mme de La Raudière,
M. Demilly, Mme Descamps, M. Dunoyer, Mme Firmin Le Bodo, M. Gomès, M. Herth,
M. Lagarde, M. Ledoux, Mme Magnier, M. Morel-À-L'Huissier, M. Naegelen, Mme Sage et
Mme Sanquer

ARTICLE 38**ÉTAT B****Mission « Sport, jeunesse et vie associative »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement :

(en euros)

Programmes	+	-
Sport	1 700 000	0
Jeunesse et vie associative	0	0
Jeux olympiques et paralympiques 2024	0	1 700 000
TOTAUX	1 700 000	1 700 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'objet du présent amendement vise à transférer 1 700 000 d'euros en autorisation d'engagement de l'action 04 « Héritage des jeux olympiques et paralympiques » du programme 350 « Jeux

olympiques et paralympiques 2024 » vers l'action 03 « Prévention par le sport et protection des sportifs » du programme 219 « Sport ».

Cette dépense est dédiée à la préparation du déménagement du laboratoire d'analyse de l'Agence française de lutte contre le dopage sur le campus d'Orsay, alors même que cette dépense est présente sur la ligne correspondant à l'héritage des jeux olympiques et paralympiques. Ne voyant pas le rapport entre le déménagement du laboratoire d'analyse de l'Agence française de lutte contre le dopage et l'héritage des jeux, cet amendement propose de reverser ces dépenses vers le programme adéquat.